

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 14.03.2025
. d'affichage : 14.03.2025

N° de la délibération : 2025-26

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63
. présents : 43
. votants : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mars, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, BRUCHET Antoine, Mmes CHAPUIS-ROUX Elodie, LEFEVRE Sandra, MM. DELVILLE Jean-Pierre, FORMAN Nicolas, LECOMTE Frédéric, MUSEUX Gérard, Mme POLIN Justine, MM. RIMETTE Jean-Michel, JOLY Vincent, Mme TOTET Fanny, M. LEMAITRE Jean-Pierre, MM. DE WITEASSE THEZY Charles, HAY Francis, ORIER Francis, Mmes VASSEUR Julie, VERGULDEZOONE Nathalie, M. ZOIS Christophe, Mme ZURICH Christine, M. FRISON Fabrice,

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à Mme COULON Stéphanie.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.
M. LECOMTE Frédéric avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATE Benoît.
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.
Mme POLIN Justine avait donné pouvoir à M. LEFEVRE Eric.
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. MERLIER Jacques.
Mme TOTET Fanny avait donné pouvoir à M. PECRIAUX Lucas.
Mme LEFEVRE Sandra avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane,

M. ACQUAIRE Alain était représenté par M. ZIENTEK Sébastien, suppléant.
M. LEMAITRE Jean-Pierre était représenté par M. VINCHON André-Patrick.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

Retour de Mme DELEFORTRIE Luciane

OBJET :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
CESSION DES PARCELLES AH 30, 48, 49, 52, 88, 90 SITUEES SUR LA COMMUNE D'EPPEVILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes de l'Est de la Somme souhaite vendre les parcelles AH 30, 48, 49, 52, 88, 90 situées sur la commune d'Eppeville,

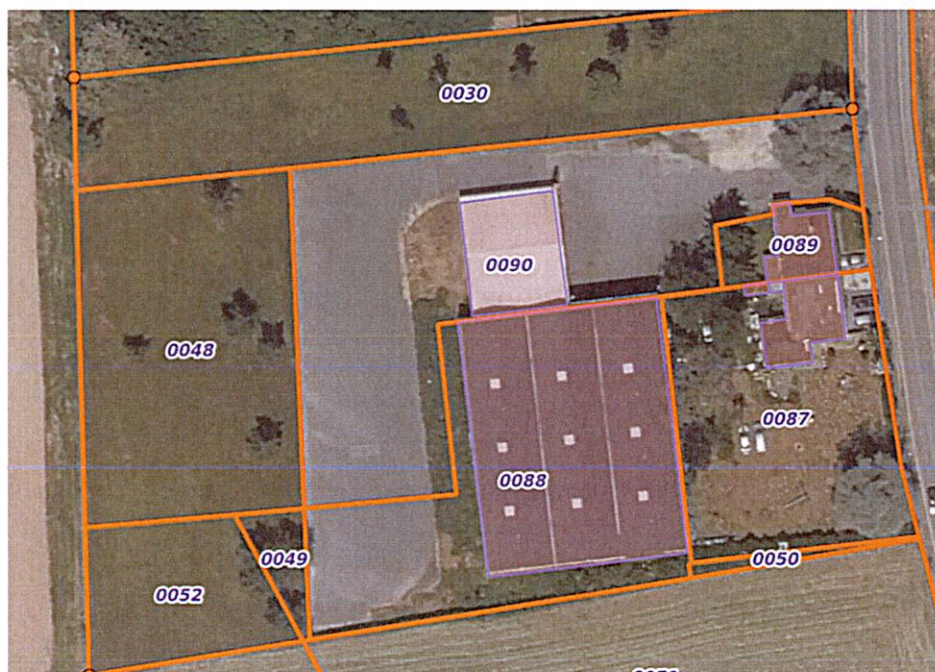
Considérant que les parcelles AH 30, 48, 49, 52, 88, 90 ont une superficie totale de 9 712 m²,

Considérant que le prix de vente a été fixé à 585 000€ net vendeur, soit 60,23€/m² hors taxe net vendeur,

Considérant que les frais notariés afférents à cette cession seront à la charge exclusive de l'acquéreur, la société La Poule au Vert ;

Vu l'avis favorable de la commission Développement économique en date du lundi 27 janvier 2025,

Vu l'avis des domaines n°2022-80274-611000 en date du 06/12/23,



Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. approuve la cession des parcelles AH 30, 48, 49, 52, 88 et 90 sur la commune d'Eppeville, pour un prix de 585 000€ net vendeur au profit de la société La Poule au Vert dont le gérant est Charles-Henri MAILLE ou à toute autre entité pouvant s'y substituer.

. précise que les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur.

. autorise le Président ou le Vice-Président Jean-Marc Wissocq à signer tout acte nécessaire à la cession des parcelles et à prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le



ID : 080-200070985-20250320-DELIB_2025_26-DE